

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

11 MAI 2022

PROJET DE DÉCRET¹

DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD
CINÉMATOGRAPHIQUE DU 16 MAI 2004 ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, TEL QUE MODIFIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2020 PAR
ÉCHANGE DE LETTRES

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

¹ Voir doc. 366 (2021-2022) n°1 à n°2.

Article unique

L'accord cinématographique du 16 mai 2004 entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la République française, tel que modifié le 29 décembre 2020 par échange de lettres, sortira son plein et entier effet.